



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

Monsieur PRADIGNAC Lionel domicilié 13, rue de Fraîche Bise 16560 AUSSAC-VADALLE

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Monsieur PRADIGNAC Lionel loue le Centre Socioculturel le 09 mai 2025 (après-midi uniquement), **petite salle.** (Selon délibération D_2024_7_4 en date du 08 octobre 2024).

	Habitants de la commune			Associations de la commune Gratuit	Hors commune			Auto entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande salle	Cuisine	Petite salle		Grande salle	Cuisine	Petite salle	
Semaine 1er jour	90	20	30	Associations <u>hors commune</u> pour manifestations culturelles ou sociales	180	70	80	
Par jour suivant	50	10	20		90	40	50	15 € Mensuel (1 journée hebdo.)
Forfait Week-end <u>(du vendredi après-midi au lundi 8h)</u>	120	30	40	<i>location gratuite et les consommations d'énergie payantes</i>	250	100	110	

*En application de la tarification prévue à la délibération

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public (**30€ x 1/2 = 15€**).

Dépôt de caution obligatoire : **1 000 €.**

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 09 mai 2025 à 10h30

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : vendredi 9 mai 2025 à 19h00

Objet de la location : Obsèques

Monsieur PRADIGNAC Lionel déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Le Maire,
Gérard LIOT

Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.